## DEMANDE DE SUBVENTION ET FINANCEMENT DE PROTHESES AUDITIVES

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil:

Le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapés de la Fonction Publique (FIPHFP) créé par la loi pour l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005 a pour mission de favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques et le maintien de ces personnes dans l'emploi.

Dans ce cadre, le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de leurs personnels handicapés.

Ainsi et afin de permettre à un de nos agents municipaux, malentendant, de poursuivre ses activités professionnelles dans de bonnes conditions, le service prévention et le référent handicap de la collectivité ont été sollicités.

Après étude, le dossier de demande d'aide sera déposé auprès du FIPHFP afin que ce dernier puisse contribuer au financement des prothèses auditives indispensables à l'intéressé.

Dans le cas présent, le FIPHFP prend en charge le coût des prothèses auditives dans la limite d'un plafond de 1 700 €, déductions faites des remboursements des régimes obligatoires (Sécurité Sociale) et complémentaires (mutuelles) et des Prestations de Compensation du Handicap (PCH) délivrées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge le coût restant de la facture des prothèses auditives après déduction des remboursements de la Sécurité Sociale, des mutuelles et des PCH et de finaliser les instructions des demandes d'aides auprès du FIPHFP.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition;
- Les dépenses seront imputées à l'Article 6478 Sous-Fonction 020 du Budget ;
- Les recettes seront imputées à l'Article 6479 Sous-Fonction 020 du Budget ;
- ADOPTE A L'UNANIMITE.

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 21 MARS 2024 POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,

Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,

Bertrand RINGO

Reçu en Sous-Préfecture le 2 5 MARS 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 2 5 MARS 2024

# République Française Département du Nord Ville de GRAVELINES

#### **EXTRAIT**

# du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la ville de GRAVELINES Arrondissement de Dunkerque Département du Nord

Conseil Municipal convoqué le : 15 Mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 33

#### **SEANCE DU JEUDI 21 MARS 2024 – 18 h 00**

Président:

Monsieur Bertrand RINGOT

Maire

Secrétaire:

Madame Christelle DENEUVILLE

Conseillère Municipale

## **Etaient présents:**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

#### Absents Excusés:

Madame Laurie VERSTRAET, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT, Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC.

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

### **Démissionnaires**:

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal. Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.